

**Le 18 juin 2021, la DRFIP de La Réunion convoquait un CTL avec à l'ordre du jour :**

- **Bilan du télétravail exceptionnel (pour information)**
- **Présentation du nouveau protocole de télétravail (pour avis)**
- **Bilan de la formation professionnelle (pour information)**
- **Suppression des caisses de SIE (pour avis)**
- **Conditions d'accueil et de formation des apprentis (pour information)**
- **Déploiement de DEMETER (pour information)**
- **Périmètre géographique d'intervention des huissiers**

**1**

**- Bilan du télétravail exceptionnel (pour information) :**

**La Direction locale se félicite du déploiement très large du télétravail pendant la crise sanitaire. Aucun refus "formel" de télétravail, la cible fixée par la DG est atteinte.**

**BRAVO, M le Directeur !**

**Elle oublie de préciser que cela ne s'est pas fait sans douleur pour les agents.**

**Selon les Chefs de services :**

- **les pro télétravail auront scrupuleusement incité voire obligé les agents à télétravailler ;**
- **les anti télétravail auront retardé l'échéance en refusant le télétravail dans un premier temps avant d'être contraint par la direction d'accepter les demandes des agents ;**
- **calendrier et nombre de jours de télétravail imposés.**

**Par contre, la direction ne fait aucun bilan sur l'impact dans l'organisation des services et sur les conditions de travail de l'agent en télétravail et de son collègue en présentiel !  
Le Directeur botte en touche vers le CHSCT !**

**2**

**- Présentation du nouveau protocole de télétravail (pour avis) :**

**La direction présente un nouveau protocole validé par la DG le 9 avril 2021 lors d'un CTR dont les OS représentatives étaient absentes. En effet, les négociations autour du télétravail et notamment la prise en charge des frais de connexion et de repas sont toujours en négociation au niveau de la Fonction Publique.**

**La présentation et la mise en œuvre de ce nouveau protocole sont confiées aux chefs de services. De quoi nous rassurer pleinement !**

**La CGTR Finances publiques a voté contre, dénonçant notamment l'absence de réponse sur la prise en charge des frais supportés par le télétravailleur.**

**3**

**- Bilan de la formation professionnelle (pour information) :**

**La Direction refuse de reconnaître les difficultés pour les collègues de suivre dans un environnement favorable les e-formations.**

**Le directeur propose la distribution de chevalot "agent en e-formation" comme solution à ce problème !**

**Très pratique surtout pour les cas isolés (selon le directeur) des agents travaillant sur plateau ( SIP, SIE, SPF, Trésoreries, ....) bref quasiment tout le monde !**

**On vous laisse juger ...**

**La CGTR Finances publiques a signalé que les lauréats C, qui ont commencé leur formation initiale le 17 mai 2021, ne sont toujours pas dotés de PC fournis par l'ENFIP. Les PC sont acheminés par bateau ! Si il n'y a pas de blocage du Canal de Suez, ils arriveront avant la fin de leur formation !**

**La CGTR Finances publiques demande pourquoi la DRFIP de La Réunion ne peut apporter**

**son soutien matériel avec l'aide technique de la DISI SEOM à ces stagiaires ? Ces derniers se retrouvent à suivre une formation avec des supports papiers mais sans animateur.**

**La Direction répond que c'est un problème géré par l'ENFIP. Sujet suivant .....**

**La CGTR Finances publiques alerte la Direction sur le fait que LADOM ou le CNARM refusent la prise en charge des billets d'avion des agents C stagiaires lors de leur première affectation en aout 2021. Nous demandons l'intervention du DRFIP auprès des collectivités locales pour une prise en charge des billets, les agents n'étant victimes que d'un contexte sanitaire particulier.**

**Le Directeur s'engage à relayer la demande de la CGTR Finances publiques aux élus et/ou futurs élus.**

**4**

**- Suppression des caisses de SIE (pour avis) :**

**La direction nous informe qu'il s'agit de la régularisation d'une situation déjà existante.**

**Vu que nous sommes dans un espace de dialogue social (oh, non ! une chambre d'enregistrement !!), la CGTR Finances publiques est ravie de voter CONTRE un dispositif déjà mis en place sans la concertation des OS qui auraient pu dénoncer encore le recul de notre service public offert aux entreprises et plus particulièrement aux TPE de notre département.**

**5**

**- Conditions d'accueil et de formation des apprentis (pour information) :**

**Le nombre d'apprentis accueillis passera de 3 à 4 pour l'année scolaire 2021/2022.**

**6**

**- Déploiement de DEMETER (pour information) :**

**Le déploiement est en cours... tout va bien dans le monde des bisounours !! WAIT AND SEE en janvier 2022, avec la mise en place des accueils de proximité !**

**7**

**- Périmètre géographique d'intervention des huissiers :**

**Rien de nouveau par rapport au dernier CTL, un poste d'huissier gelé au dernier mouvement ! Tout repose sur 2 huissiers.... mais pas de problème, la direction s'appuiera sur le réseau des huissiers de justice ! Ça ne ressemble pas à de l'externalisation voire de la privatisation des missions ?**

**Vos représentants en CTL : CADET Stéphanie, JALMA Michael**

**Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)**

**Public: [CR CTL](#)**

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank